

Nombre de conseillers.....43
En exercice..... 43
Présents à la séance.....42
Pouvoirs.....01
Excusés..... 00

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 JUILLET 2020**

DF/CD

**N° 2020-07-06 : BUDGET PRINCIPAL VILLE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE –
EXERCICE 2020**

Le jeudi 02 juillet 2020 à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de Livry-Gargan s'est réuni à l'Espace Jules Verne, lieu de réunion exceptionnel afin de permettre le respect de la distanciation sociale nécessaire du fait de la crise sanitaire liée à la COVID 19, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves MARTIN, Maire, suite à la convocation faite le vendredi 19 juin 2020.

Présents :

MARTIN Pierre-Yves
BOUDJEMAI Kaïssa
MANTEL Serge
MONIER Annick
MILOTI Donni
BORDES Roselyne
CARRATALA Henri
LE COZ Lucie
MICONNET Olivier
HERRMANN Marie-
Catherine
AIDOU DI Salem
MOULINAT-KERGOAT
Hélène
ARNAUD Philippe
CARCREFF Corinne

ATTARD Gérard
MAKHLOUF Dounia
LAFARGUE Jean-Claude
GUIMARAES Odette
LEROUX Pierre-Olivier
DI IORIO Rina
MARKARIAN Olivier
FOURNIER Marine
KOUCEM Yacine
CHASSAIN Clément
BERNARD Anne
BARATTA Jean-Pierre
ADLANI Myriam
DELERUELLE Quentin
HAMZA Ali
DJABALI Sara

SEGABIOT Brigitte
BEREZIN Serge
LE BLEGUET Marie-
Thérèse
COLLET Marie-Madeleine
MAUROBET Catherine
AOUATI Kheireddine
BITATSI-TRACHET
Françoise
BACH Raphael
JOLY Nathalie
TRILLAUD Laurent
HODE Marie-Laure
ROSSINI Christel

Pouvoirs :

PERRAULT Gérard à Marie-Laure HODE

Il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un Secrétaire de séance Madame Catherine MAUROBET a été désignée pour remplir ces fonctions.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand - B.P. 56 - 93891 Livry-Gargan Cédex - T. 01 41 70 88 00 - F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr - www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Le Conseil municipal,

Sur proposition de M. Mantel, rapporteur,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 relative aux communes et aux établissements publics communaux,

Vu la délibération n° 2019-12-03 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2019 adoptant le budget primitif 2020,

Vu la délibération n° 2020-07-05 du Conseil municipal en date du 02 juillet 2020 affectant les résultats de la Ville pour l'exercice 2019,

Vu la réunion de la commission permanente en date du 23 juin 2020,

Considérant le résultat cumulé 2019 et du report 2018 excédentaire en fonctionnement de 4 158 596,24€ et déficitaire en investissement de 2 092 600,24€ à inscrire au compte 001 en dépenses,

Considérant en reports les restes à réaliser 2019 en investissements de 4 223 605,30€ en dépenses et de 4 633 143,23€ en recettes soit un solde de 409 537,93€ en excédent,

Considérant le besoin de financement net négatif à couvrir de 1 683 062,31€ par affectation en recettes au compte 1068 d'Excédents de fonctionnement capitalisés,

Considérant le solde de fonctionnement en résultant de 2 485 533,93 à affecter au compte 002 d'excédents de fonctionnement,

Considérant l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020 pour un produit fiscal attendu de 21 287 790€ de Taxe d'Habitation (TH), 12 335 022€ de Taxes Foncières (TF) et 141 202€ de majoration TH sur résidences secondaires, soit 33 764 014€, inférieur de 26 486€ aux recettes inscrites au budget primitif (BP) 2020,

Considérant l'état 1259 pour des produits d'allocations compensatrices de TH de 1 156 702€ soit de + 52 202€ au BP 2020, de TF de 36 650€ soit de + 350€ au BP 2020,

Considérant les dotations en ligne sur le site de la DGCL soit 4 797 019€ de Dotation forfaitaire (DF) inférieure de 8 981€ au BP2020 et 653 639€ de Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU) supérieure de 41 373€ au BP 2020,

Considérant que ces recettes ont permis de dégager des marges de manœuvres sur les chapitres 011 Charges à caractère général, 014 Atténuations de produits et 65 Autres charges de gestion courante à hauteur de 58 946,19 € pour financer notamment des sorties, une location de modulaire sur chantier, de la maintenance de matériel de cuisine, un complément de taxes foncières sur acquisition de terrain, des bourses à projet et un solde de FCCT du 4^e trimestre 2019 sous-estimé,

Considérant les besoins de 44 500€ de remboursement aux familles pour prestations non réalisées des affaires scolaires, du centre nautique, du conservatoire et les disponibilités équivalentes dégagées en électricité et sur achats de séjours découverte,

Considérant une opération d'ordre de 7 579,20€ entre fonctionnement et investissement sur dépréciation d'actif circulant sans conséquence sur l'équilibre général du budget,

Considérant, en ce qui concerne la section d'investissement, une opération d'ordre sans conséquence sur l'équilibre du budget de 90 166,52€ en recettes et en dépenses pour régularisation d'intégration comptable,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Considérant la nécessité d'abonder de 383 040€ sur les lignes 21311, 21312 et 21318 les lignes d'investissement du programme de travaux sur patrimoine bâti dont le montant hors opérations est fixé à 1 398 500€,

Considérant la nécessité de réaffecter des crédits prévus à la ligne 2151 au budget primitif afin d'abonder la ligne 2031,

Considérant l'état déclaré de recettes de F.C.T.V.A. par rapport au BP2020 inférieures d'au moins 259 602.54€ en investissement et supérieures de 9 169€ en fonctionnement,

Considérant l'excédent de fonctionnement de 2 485 533,93€ résultant de l'affectation de résultat 2020, la possibilité d'abonder la section d'investissement de 2 504 393,94€ et l'opportunité de réduire la ligne de produits de cession de 2 090 000€,

Considérant les 87 601.28€ de recettes de subventions d'équipement notifiées en provenance de la région, de la CAF et d'IDF Mobilités,

Après en avoir délibéré,

A la majorité par :

- 36 voix pour :

MARTIN Pierre-Yves	ARNAUD Philippe	ADLANI Myriam
BOUDJEMAI Kaïssa	CARCREFF Corinne	DELERUELLE Quentin
MANTEL Serge	ATTARD Gérard	HAMZA Ali
MONIER Annick	MAKHLOUF Dounia	DJABALI Sara
MILOTI Donni	LAFARGUE Jean-Claude	SEGABIOT Brigitte
BORDES Roselyne	GUIMARAES Odette	BEREZIN Serge
CARRATALA Henri	LE ROUX Pierre-Olivier	LE BLEGUET Marie- Thérèse
LE COZ Lucie	DI IORIO Rina	COLLET Marie-Madeleine
MICONNET Olivier	MARKARIAN Olivier	MAUROBET Catherine
HERRMANN Marie- Catherine	FOURNIER Marine	AOUATI Kheireddine
AIDOU DI Salem	KOUCEM Yacine	
MOULINAT-KERGOAT Hélène	CHASSAIN Clément	
	BERNARD Anne	
	BARATTA Jean-Pierre	

- 03 voix contre :

HODE Marie-Laure + Gérard PERRAULT
ROSSINI Christel

- 04 abstentions :

BITATSI-TRACHET Françoise
BACH Raphael
JOLY Nathalie
TRILLAUD Laurent

Article 1 : Vote les dispositions budgétaires retracées dans le budget supplémentaire du budget principal de la ville pour l'exercice 2020, ci-annexé et résumé comme suit :

Section de fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
011	6042	-28 500,00	002	002	2 485 533,93
011	60612	-14 000,00			
011	60632	-466,80	042	7817	7 579,20
011	6135	13 815,19	73	73111	-26 486,00
011	6156	16 000,00	73	73211	600,00
011	63512	11 427,80	74	7411	-8 981,00
014	739221	-569,00	74	74123	41 373,00
023	023	2 504 393,94	74	744	9 169,00
042	6817	-2 000,00	74	74834	350,00
65	65541	13 739,00	74	74835	52 202,00
65	6574	3 000,00			
	65888	44 500,00			
TOTAL		2 561 340,13	TOTAL		2 561 340,13

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
CHAPITRE	NATURE	MONTANTS	CHAPITRE	NATURE	MONTANTS
001	001	2 092 600,24	021	021	2 504 393,94
040	4912	7 579,20	024	024	-2 090 500,00
041	2113	5 508,00	040	4912	-2 000,00
041	2115	2 988,00	041	2031	68 482,52
041	2121	5 510,40	041	2033	21 684,00
041	21311	17 040,00	10	10222	-259 602,54
041	21318	56 096,12	10	1068	1 683 062,31
041	2151	540,00	13	1322	22 572,20
041	2152	540,00	13	1328	65 029,08
041	2182	864,00	13	1348	394 913,57
041	2184	1 080,00			
20	2031	17 760,00			
21	2115	54 000,00			
21	2128	41 172,00			
21	21311	45 000,00			
21	21312	395 100,00			
21	21318	66 155,05			
21	2151	-17 760,00			
21	21578	4 000,00			
21	2188	11 800,00			
27	275	10 000,00			
TOTAL		2 817 573,01	TOTAL		2 408 035,08
SOLDE BS		409 537,93			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

REPORTS DE CREDIT (RC) VILLE					
001	001	4 223 605,30	001	001	4 633 143,23
TOTAL		4 223 605,30	TOTAL		4 633 143,23
SOLDE RC					409 537,93
TOTAL BS + RAR (RC)		9 602 518,44	TOTAL		9 602 518,44

Article 2 : Précise qu'à ce stade, le budget global 2020 y compris les Reports de Crédits s'élève à 90 350 344,13 € au lieu de 80 747 825,69 €, soit : en section de fonctionnement 66 611 693,13 € et en section d'investissement y compris les Reports de Crédits 23 738 651,00 €.

Annexe 1 : Budget Supplémentaire – Budget principal de la Ville – Exercice 2020.

Ainsi fait et délibéré en séance le 02 juillet 2020.

Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan



Date affichage

13 JUL. 2020

Accusé de réception en préfecture
093-219300464-20200702-2020-07-06-DE
Date de télérmission : 13/07/2020
Date de réception préfecture : 13/07/2020

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.